

**MINISTÈRE DE LA RÉGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE**

**Monsieur A. Goffart, Directeur**

B.D.U. - Direction de l'Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B - 1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/pfd/527611

N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2421/s.558

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Rue Joseph II, 32.**

**Transformation et rénovation d'un immeuble existant de bureaux en hôtel.**

**Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.**

*(Dossier traité par : Mme B. Annegarn.)*

En réponse à votre lettre du 30/07/2014, sous référence, reçue le 01/08, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10/09/2014.

La demande concerne un immeuble de bureaux qui se situe dans la zone de protection et à côté de l'immeuble classé sis rue Joseph II 34. Elle vise la transformation et la rénovation lourde avec changement d'affectation de l'immeuble (1974) en hôtel (150 chambres), sans extension (excepté la prolongation d'un escalier de secours entre les niveaux 5 et 6, soit +41 m<sup>2</sup>) ni surhausse. La rénovation vise également l'amélioration des performances énergétiques et acoustiques. Tous les châssis en aluminium (simple vitrage) seraient remplacés par des châssis aluminium gris foncé avec un panneautage également gris foncé.

La CRMS n'a pas de remarques quant à la réaffectation et la transformation de l'immeuble. Elle déconseille par contre l'utilisation de châssis (et de panneaux) de ton foncé, dans un souci de convivialité et de confort visuel en particulier rue Joseph II (voir conclusions de l'étude d'impact du RRUZ). De manière générale, elle préconise des tons clairs qui présentent un coefficient de réflexion suffisant (de l'ordre d'au moins 70%).

D'après les images de synthèse jointes au dossier, un cadre saillant serait réalisé sur la façade extérieure, côté rue Joseph II. Cette intervention ne figure toutefois pas sur les plans.

En tout état de cause, la CRMS s'oppose fermement à cet ajout, particulièrement préjudiciable à côté de l'immeuble classé (rue Joseph II, 34).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ;  
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;  
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).